



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Professions paramédicales

Question écrite n° 1055

### Texte de la question

M Raymond Marcellin demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement de bien vouloir lui apporter toutes précisions souhaitables concernant la prise en charge financière - à partir de la rentrée 1989 - des deux années d'études d'infirmières aides-anesthésistes. À ce jour, en effet, aucun des textes organisant la réforme de ces études ne donne d'informations précises à ce sujet.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre est sensible aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. Des instructions seront adressées aux établissements afin de les inviter à inscrire prochainement dans leur plan de formation la prise en charge pour les infirmiers hospitaliers des deux années d'études nécessaires à la spécialisation en anesthésie-réanimation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcellin Raymond](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1055

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1988, page 2241